

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

PLAN D'ÉTUDES

Pédagogie/Psychologie

Programme d'études Bachelor *Major*
120 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

1 Bases légales

Ce plan d'études suivant repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'études

Ce programme d'études *Major* à 120 crédits en pédagogie/psychologie s'insère dans le **Bachelor of Science en sciences de l'éducation** (180 crédits ECTS). Il présente la singularité d'être composé pour moitié du programme de psychologie et pour moitié de celui des sciences de l'éducation. Il est ainsi destiné à celles et ceux qui souhaitent enseigner l'option Pédagogie/Psychologie dans les écoles de maturité. Ainsi, l'étudiant·e doit compléter sa formation avec un programme d'études *Minor* à 60 crédits ECTS dans une autre voie d'étude, en choisissant une autre discipline enseignable dans les écoles de maturité¹.

Dans le programme d'études en psychologie, sont abordés les domaines cognitif et affectif, avec une ouverture sur les méthodes de diagnostic et de traitement clinique, ainsi que les démarches et outils de recherche. En pédagogie sont traités des questions d'apprentissage, de performance et de comportement des élèves ainsi que de l'éducation dans divers contextes. Ce cursus étant orienté vers l'apprentissage de savoirs disciplinaires, l'accent est porté sur les aspects historiques et théoriques des deux disciplines.

L'obtention du Bachelor of Science en sciences de l'éducation avec le programme d'études *Major* en pédagogie/psychologie permet à l'étudiant·e d'avoir un accès sans condition au programme d'études de Master en Sciences de l'éducation.

2.2 Langue de la formation

La langue d'études de ce programme est le français. Cependant, il est possible de choisir, au sein du cinquième module, une unité d'enseignement (UE) enseignée en anglais. Un programme d'études spécifique permet d'obtenir la mention bilingue pour des études en français et en allemand.

2.3 Conditions et délais d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg définies dans le Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission et l'immatriculation des étudiant·e·s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg font foi. Les demandes d'admission peuvent être déposées jusqu'au 30 avril. Il est toutefois possible de déposer une demande d'admission tardive jusqu'au 30 août.

Le début des études n'est possible qu'au semestre d'automne.

2.4 Durée des études

Combinée à un programme *Minor* (60 crédits ECTS), la durée minimale de la formation est de six semestres. En conséquence, la durée maximale est de dix-huit semestres.

2.5 Titre décerné

Le titre décerné est **Bachelor of Science en sciences de l'éducation, Major : Pédagogie/Psychologie**.

¹ En raison de sa construction même, ce programme ne peut être combiné avec un programme *Minor* en psychologie ou en sciences de l'éducation.

3 Programme d'études

Le programme d'études comprend 120 crédits ECTS répartis en 8 modules obligatoires de 15 crédits ECTS chacun.

3.1 Objectifs de la formation

Les disciplines de la pédagogie et de la psychologie constituent une même discipline enseignable dans les écoles de maturité. Le programme d'études Bachelor *major* en Pédagogie/Psychologie vise à développer les connaissances et les compétences disciplinaires préalables à l'entrée dans une formation à l'enseignement de cette discipline en école de maturité.

En référence au cadre de qualification pour les hautes écoles suisses édité par swissuniversities (2021)², le/la diplômé·e de ce programme d'études est en mesure de :

- Intégrer des connaissances variées et interdisciplinaires afin d'appréhender la complexité des problématiques éducatives, formatives et psychologiques ;
- Concevoir et réaliser une démarche de recherche pertinente afin de soutenir la résolution des problèmes rencontrés, notamment dans des situations nouvelles ou inconnues, et de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques ;
- Communiquer clairement le produit de ses réflexions et travaux, à un public spécialisé comme non-spécialisé.
- Identifier ses propres besoins de formation et développer ses connaissances et compétences de façon autonome et proactive.

3.2 Structure générale de la formation

Le programme comprend 120 crédits ECTS, répartis en huit modules. Les modules 1, 2 et 3 sont à suivre durant la première année d'études. Les modules 4 et 5 sont à suivre en deuxième année. Le module 6 doit être suivi entre la deuxième et la troisième année. Le module 7 doit être suivi en troisième année. Le module 8 est distribué sur les trois ans.

Toutes les UE sont proposées chaque année. L'UE *Neurobiologie I+II* du module 6 n'est toutefois proposée en français qu'une année sur deux (les années paires). Les descriptifs ainsi que l'information détaillée sur les unités d'enseignement de l'année académique en cours se trouvent dans le programme des cours de l'Université de Fribourg.

En cas d'échec à la deuxième tentative de validation d'une UE, l'étudiant ou l'étudiante peut, sur demande auprès du secrétariat du Département des sciences de l'éducation, obtenir l'accès à une troisième tentative. Cette demande ne peut concerner qu'une seule évaluation sur l'ensemble du plan d'études et uniquement pour les UE dispensées par le Département des sciences de l'éducation (les UE dont le code débute par la lettre « F »), à l'exception du travail de Bachelor.

² www.swissuniversities.ch

Bachelor of Science en Sciences de l'éducation				
Major : « Pédagogie/Psychologie » - 120 ECTS				
1 ^{ère} année	Module 1 (15 crédits ECTS) <i>Fondements des disciplines</i>	Module 2 (15 crédits ECTS) <i>Méthodologies de la recherche</i>	Module 3 (15 crédits ECTS) <i>Contextes d'éducation et de formation</i>	Module 8 (15 crédits ECTS) <i>Cours à choix</i>
2 ^{ème} année	Module 4 (15 crédits ECTS) <i>Apprentissage et développement</i>	Module 5 (15 crédits ECTS) <i>Thématiques en psychologie I</i>	Module 6 (15 crédits ECTS) <i>Thématiques en psychologie II</i>	
3 ^{ème} année	Module 7 (15 crédits ECTS) <i>Travail de Bachelor</i>			

3.3 Structure des modules

Code module	Module 1 : Fondements des disciplines	15 crédits ECTS
Ce module vise à faire connaître et comprendre les notions fondamentales des domaines des Sciences de l'éducation et de la Psychologie ainsi que les conceptions qui constituent le pivot dans l'abord de ces disciplines scientifiques. Les figures marquantes de ces deux domaines sont abordées à lumière de différentes disciplines contributives (anthropologie, psychologie, sociologie, économie, didactique, ingénierie pédagogique et de formation, etc.). Dans le module 1, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Introduction aux sciences de l'éducation	3 crédits ECTS
L25.00012	Introduction à la psychologie	3 crédits ECTS
F23.00000	Anthropologie de l'éducation	3 crédits ECTS
F23.00000	Apprentissage, mémoire et motivation	3 crédits ECTS
L25.00027	Psychologie différentielle et personnalité	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluations :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. Toutes les UE du module sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

Code module	Module 2 : Méthodologies de la recherche	15 crédits ECTS
Ce module développe les connaissances et compétences fondamentales liées à la recherche scientifique en sciences sociales. Sur la base d'apports théoriques et d'exemples tirés du champ de l'éducation et de la formation, les enseignements de ce module permettent à l'étudiant-e, de se familiariser avec différentes approches de la recherche quantitative, qualitative ou mixte. Par le biais de séminaires, l'étudiant-e est préparé-e à utiliser des méthodes et analyses spécifiques. L'UE <i>Séminaire Initiation à la recherche en éducation</i> doit être suivie en parallèle ou après l'UE <i>Initiation à la recherche en éducation</i>. Dans l'offre du module 2, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. L'étudiant-e choisit de suivre soit l'UE <i>Cours Epistémologie : qu'est-ce que la science ?</i> soit l'UE <i>Epistémologie générale (CTC / HD)</i>. Les UE <i>Séminaire Méthodes de travail scientifique</i>, <i>Initiation à la recherche en éducation</i> et <i>Séminaire Initiation à la recherche en éducation</i> sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Cours Epistémologie : qu'est-ce que la science ?	3 crédits ECTS
F23.00000	Epistémologie générale (CTC / HD)	3 crédits ECTS
F23.00000	Séminaire Méthodes de travail scientifique	3 crédits ECTS
F24.00000	Initiation à la recherche en éducation	6 crédits ECTS
F23.00000	Séminaire Initiation à la recherche en éducation	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des trois UE obligatoires ainsi que l'évaluation de l'une des deux UE à choix doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. En cas d'échec à l'une des deux UE à choix, l'étudiant-e peut la remplacer par l'autre UE à choix. Toutes les UE du module sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

Code module	Module 3 : Contextes d'éducation et de formation	15 crédits ECTS
Ce module initie l'étudiant-e à la compréhension des défis contemporains de l'éducation et de la formation. La combinaison des UE du module permet de développer un regard systémique sur ces défis, reliant le niveau micro des relations entre les acteurs et actrices avec le niveau macro des contextes. L'UE <i>Education interculturelle</i> est accessible uniquement après avoir suivi l'UE <i>Anthropologie de l'éducation</i> (module 1). Dans le module 3, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Education, familles, société	3 crédits ECTS
F23.00000	Education interculturelle	3 crédits ECTS
F23.00000	Formation des adultes	3 crédits ECTS
F23.00000	Systèmes d'éducation et de formation	3 crédits ECTS
F23.00000	Séminaire Contextes d'éducation et de formation	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. Toutes les UE sont évaluées par note, à l'exception du séminaire, qui est évalué par les modalités « réussi » vs « échoué ». La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

Code module	Module 4 : Apprentissage et développement	15 crédits ECTS
Ce module met en évidence les rapports étroits entre éducation et psychologie afin de permettre à l'étudiant-e d'apprécier combien toute démarche d'éducation doit être fondée sur une bonne connaissance du développement (physique, cognitif, affectif, relationnel et social) de l'enfant et de l'adolescent-e. Dans le module 4, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Psychopédagogie de l'adolescence	3 crédits ECTS
L25.00468	Psychologie du développement	6 crédits ECTS
L25.01055	Psychologie de l'apprentissage scolaire	3 crédits ECTS
F23.00000	Séminaire Processus d'apprentissage et d'enseignement	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. Toutes les UE sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

Code module	Module 5 : Thématiques en psychologie I	15 crédits ECTS
Dans ce module, des thématiques majeures du point de vue du contenu et des méthodes en psychologie sont enseignées. Le but du module est de donner à l'étudiant-e des connaissances théoriques et scientifiques dans les matières de bases de la psychologie, de même qu'un aperçu critique et réflexif dans les domaines de pratique et de recherche de la psychologie. Dans le module 5, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
L25.00009	Psychologie cognitive	6 crédits ECTS
L25.00014	Psychologie clinique, psychopathologie et psychothérapie	6 crédits ECTS
L25.00645	Psychologie sociale I	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. Toutes les UE sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

Code module	Module 6 : Thématiques en psychologie II	15 crédits ECTS
Dans ce module, des thématiques majeures du point de vue du contenu et des méthodes en psychologie sont enseignées. Le but du module est de donner à l'étudiant·e des connaissances théoriques et scientifiques dans les matières de bases de la psychologie, de même qu'un aperçu critique et réflexif dans les domaines de pratique et de recherche de la psychologie. L'UE <i>Neurobiologie I+II</i> est proposée en français une année sur deux (les années paires). L'UE <i>Health psychology</i> est donnée en anglais. Dans le module 6, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. L'UE (<i>Neurobiologie I + II</i>) est obligatoire. L'étudiant·e choisit trois UE parmi les UE <i>Psychologie sociale II</i>, <i>Le diagnostic général et clinique</i>, <i>Health Psychology</i> et <i>Psychométrie : Aspects méthodologiques et statistiques</i>.		
Unités d'enseignement :		
SPY.01011 SPY.02011	Neurobiologie I + II	6 crédits ECTS
L25.00646	Psychologie sociale II	3 crédits ECTS
L25.00117	Le diagnostic général et clinique	3 crédits ECTS
L25.01205	Health Psychology	3 crédits ECTS
L25.00160	Psychométrie : Aspects méthodologiques et statistiques	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de l'UE <i>Neurobiologie I + II</i> ainsi que l'évaluation des trois UE choisies doivent être réussies, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. En cas d'échec à l'une des trois UE choisies, l'étudiant·e peut la remplacer par une autre UE proposée dans le module. Toutes les UE sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

Code module	Module 7 : Travail de Bachelor	15 crédits ECTS
Le travail de Bachelor atteste de la capacité de l'étudiant·e à identifier une problématique scientifique relevant des sciences de l'éducation ainsi qu'à planifier, mettre en œuvre et y apporter une réponse argumentée qui est fondée sur une exploration rigoureuse de la littérature scientifique. Plus particulièrement, ce travail individuel permet de développer les compétences suivantes : • Définir une problématique de manière rigoureuse ; • Rechercher des informations dans la littérature scientifique ; • Choisir et exploiter les informations théoriques et empiriques de manière pertinente, fidèle et synthétique ; • Élaborer une structure d'argumentation cohérente et logique ; • Discuter les résultats dans une posture à la fois analytique et scientifique ; • Communiquer et présenter les résultats de façon scientifique. Un suivi individualisé par un·e enseignant·e du Département des sciences de l'éducation ainsi qu'un colloque collectif accompagne l'étudiant·e dans le développement de ces compétences. Les indications relatives au Travail de Bachelor se trouvent sur le site du Département des sciences de l'éducation.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Travail de Bachelor	15 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Le travail de Bachelor se présente comme un travail écrit individuel, suivi d'une soutenance orale. Son évaluation se fait par une note unique, composée pour deux tiers de l'évaluation de l'écrit et pour un tiers de l'évaluation de la soutenance orale. La note du Travail de Bachelor constitue également la note du module.		

Code module	Module 8 : Cours à choix	15 crédits ECTS
Ce module vise à permettre à l'étudiant·e de s'ouvrir à d'autres domaines d'études. L'étudiant·e choisit librement des UE parmi celles ouvertes en cours à choix par les autres départements de l'Université. L'étudiant·e veille à compléter ce module au long de son cursus.		
Unités d'enseignement :		
À choisir parmi les offres d'UE ouvertes en cours à choix par les autres départements.		
Modalités d'évaluation :		
Selon les indications fournies pour les UE choisies. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant·e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer en une ou plusieurs parties qui peuvent être réalisées pendant le semestre et/ou pendant une session d'examen. Les évaluations peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit, d'un travail écrit, d'un exposé, d'un rapport, d'un portfolio, d'une tâche complexe, d'une activité de validation, etc. Dans le cas d'une évaluation constituée de plusieurs parties, l'étudiant·e qui ne participe pas à toutes les parties obtient un échec à l'évaluation. Les indications concernant l'évaluation des enseignements de même que les modalités pour la réalisation et la remise des travaux écrits sont données dans les descriptifs des enseignements dans le programme des cours de l'Université de Fribourg ainsi que dans le *Guide de rédaction des travaux écrits* disponible sur le site internet du Département des sciences de l'éducation.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement qui le composent ont été réussies.

4.2 Reconnaissances

Hormis le travail de Bachelor, toutes les UE de ce programme d'études peuvent potentiellement être validées par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances), dans la limite du nombre de crédits ECTS maximal prévu (art. 3 al. 1).

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant·e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Un·e étudiant·e non-inscrit·e ne peut pas prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

Aucune unité d'enseignement n'est définie comme hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (art. 22 et 23 du Règlement des études).

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département, l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module.

Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.2. En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- Une unité d'enseignement obligatoire n'a pas été validée après deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- Une unité d'enseignement obligatoire n'a pas été validée après quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- la durée maximale autorisée pour les études selon l'article 10 du Règlement des études est dépassée.

4.7 Note finale

L'étudiant·e reçoit une note finale qui se compose de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des modules validés du programme d'études. La note d'un module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent à l'exception du module « Travail de Bachelor » constitué d'une seule note (art. 41 du Règlement des études).

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme Bachelor of Science en Sciences de l'éducation de la Faculté des lettres et des Sciences humaines est soumis·e au présent plan d'études. Une reconnaissance complète des crédits acquis est garantie. Durant la période transitoire, le ou la responsable de programme d'études décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.